

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 janvier, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaëtan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le dix janvier deux mil vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le dix janvier deux mil vingt-quatre.

Étaient présents : M. CHADELAUD Gaëtan, M. DERSOIR Sylvain, M. MERLIER Claude, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule et M. PESLERBE Jean-Claude, Mme COUILLARD Nancy et Mme BOISHUS Justine formant la totalité des membres en exercice.

Était absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Mr MERLIER Claude a été élu pour assurer ces fonctions qu'il a accepté.

Demande de privatisation du café :

Des demandes de privatisation du café ont été formulé auprès de Monsieur Le Maire. Il est donc proposé d'effectuer un contrat de location du café pour un maximum de 40 personnes. Un inventaire sera effectué à chaque location. Le tarif de la vaisselle cassée est le suivant :

Tasse à café	2 €
Verre	2 €
Cuillère à café	1,5 €

Le Chiffre d'affaires moyen journalier est de 68 €
Le tarif de la location s'élève à 100 €. Un chèque de caution de 1 500 € sera demandé de la réservation.

Animations culturelles :

Une soirée Karaoké est organisé le 9 février 2024. Le tarif de la licence pour le logiciel de Karaoké est de 7,99 €.

Le 13 avril 2024, il est proposé une soirée Disco, interdite aux mineurs non accompagnés. Les entrées seront filtrées car le plan Vigipirate est renforcé.
Le devis établi pour des agents de sécurité s'élève à 720 € TTC

Demande d'autorisation à la Préfecture

Frais de scolarité OGEF Saint Poix – Laubrières :

Il est rappelé que la commune a adhéré au RPI Elargi Ballots, Livré la Touche et La Roë depuis septembre 2012 pour accueillir les enfants sur le site de l'école publique Lefizellier à Ballots.

Il est rappelé également que seul le transport scolaire, assuré par le Conseil Départemental, est prévu vers la commune de Ballots.

Certains enfants de la commune sont scolarisés dans différentes écoles en dehors du RPI Ballots, Livré La Roë.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de participer aux frais de scolarisation de ses différentes écoles des communes voisines, en s'alignant sur les tarifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal, à hauteur de 475,70 € par enfant.

Soit 4 enfants x 475.70 € = 1 902,80 €

Les attendus des écoles peuvent mettre en danger notre budget de fonctionnement. Suivant la décision de la Préfecture, des choix devront être opérés pour clôturer le budget.

Projet de végétalisation du cimetière :

Dans le cadre de la renaturation des villes, il est proposé de végétaliser le cimetière.

Devis des Pépinières Lardeux :

- Réalisation de pelouse sur les allées centrales ainsi que sur les allées pouvant être tondues pour 12 589 € HT
- Option pour des micro-mottes entre les tombes pour 6 030 € HT

Le devis s'élève à 18 619 € HT

Une demande de subvention est effectuée auprès du Fonds vert pour un montant pouvant atteindre 80 % c'est-à-dire 14 895,20 €.

Protection sociale complémentaire :

Par courrier daté du 14 décembre, que vous trouverez en pièce-jointe, le Président Olivier RICHEFOU vous rappelait le contenu de la réforme sur la PSC, cette dernière vous obligeant à mettre en œuvre une participation financière pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans ce contexte, le Centre de gestion de la Mayenne, associé aux quatre autres Centres de gestion des Pays-de-la-Loire, a décidé d'engager un marché public régional afin de vous proposer une offre pointue et adaptée concernant la prévoyance.

Si votre collectivité ou établissement est intéressé, vous trouverez en pièces-jointes les éléments à nous retourner par mail **avant le 31 janvier 2024** :

- Le formulaire d'intention dûment complété et signé

Accord